

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY**

**Séance publique du MARDI 12 AVRIL 2022 à 8h30**

Date de convocation : 05 AVRIL 2022

<b>Délibération</b>
<b>N°B2022_24</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>20</b>
<b>Votants :</b>	<b>17</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>17</b>
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : HERAS Guillaume**

**PRESENTS : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, JAMMES Michel, MARTIN Henri, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, RIO Jean-Louis, VIALADE Alain**

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, LAPALU Christian, PY Michel,**

**EXCUSES : GOUIRY Catherine, JANSANA Jean-Marc ; MARTINAGE Fabienne**

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération B2022\_18) ; BELART Xavier (délibération B2022\_18) ; HERAS Guillaume (délibération B2022\_18) ; HERNANDEZ Joël (délibération B2022\_18) ; LAPALU Christian (délibération B2022\_18) ; PY Michel (délibération B2022\_18)**

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :**

**Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions**

**OBJET : ÉQUIPEMENTS CULTURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE – LA MÉDIATHÈQUE –  
Demande de soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation générale de décentralisation (DGD) en vue de l'amélioration des conditions de préservation et de conservation des collections patrimoniales de la Médiathèque du Grand Narbonne**

Par délibération du Conseil Communautaire N°56 du 26 mai 2003 portant définition de l'intérêt communautaire, la Médiathèque de Narbonne relève de la compétence du Grand Narbonne depuis le 1er septembre 2003.

La sauvegarde du patrimoine culturel national constitue une priorité du ministère de la Culture. Dans le cadre de ses missions, la Médiathèque du Grand Narbonne mène régulièrement des actions de préservation et de conservation de ses collections patrimoniales. Ainsi, les bibliothécaires sont engagés dans la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde destiné à prévoir les risques encourus par les collections et à anticiper les interventions sur les dégâts potentiels.

## N°B2022\_24

En 2022, le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, souhaite acquérir pour sa médiathèque intercommunale :

- Des boîtes de conservation pour préserver les collections patrimoniales suivant leur classement et la cohérence du fonds,
- Des coussins absorbants universels à utiliser en cas de dégâts des eaux ou de déversements importants dans les réserves patrimoniales ;
- Un enregistreur de température et d'humidité (avec sonde externe fixe) pour :
  - o mesurer la température et l'humidité dans les réserves patrimoniales
  - o surveiller quotidiennement les oscillations de ces données pouvant avoir une grave incidence sur les collections patrimoniales.

Le coût du projet est estimé à 4909.40€ hors taxes.

L'État apporte son soutien aux opérations destinées à améliorer les conditions de préservation et de conservation des documents patrimoniaux, au titre du concours particulier de la Dotation générale de décentralisation dont le taux de participation varie de 50 à 80%.

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération peut s'engager en 2022 sur une prise en charge financière minimale à hauteur de 20%.

### A l'unanimité, le Bureau décide :

- De solliciter une aide de l'Etat la plus élevée possible pour l'acquisition de matériel destiné à améliorer les conditions de préservation des collections patrimoniales de la médiathèque intercommunale,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

**le : 15/4/2022  
et de sa publication  
le : 15/4/2022**

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne**

**Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

